

POUR UNE RENAISSANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU LIBAN

De toutes les grandes institutions culturelles du Liban, la Bibliothèque nationale est incontestablement celle qui a le plus souffert de la guerre qui a dévasté le pays entre 1975 et 1991.

Le Musée national de Beyrouth, pourtant très exposé durant le conflit, a rouvert ses portes après une réinstallation exemplaire. L'exposition « Liban », organisée à l'Institut du monde arabe en ce début d'année, a donné un aperçu de la richesse de ses collections. À Beyrouth même, cet été, une très belle exposition sur les archives nationales, réalisée dans le cadre de « Beyrouth 1999 : capitale du monde arabe », a montré la vitalité retrouvée de ce service, gardien de la mémoire libanaise.

Mais, aujourd'hui, la Bibliothèque nationale n'existe plus que par ses collections, mises en sommeil après avoir subi de nombreux traumatismes. Il serait d'ailleurs plus exact de parler de collections résiduelles, compte tenu des pertes et diminutions survenues durant les événements, comme le laisse supposer la comparaison entre les statistiques d'avant la guerre et la réalité aujourd'hui.

Un peu d'histoire

Avant de dresser un état des lieux, un essai de reconstitution historique s'impose pour décrire l'état originel de cette bibliothèque.

Issue du don des collections personnelles du comte Philippe de Tarazzi à l'État libanais, la Bibliothèque nationale du Liban naît en 1921, riche d'une vingtaine de milliers de volumes imprimés et de près de trois mille manuscrits en plusieurs langues. Philippe de Tarazzi, nommé secrétaire général de la nouvelle institution, continue d'enrichir les collections par trois campagnes d'acquisitions : en France en 1922 et 1925, puis en Égypte en 1928.

À cette époque, le Liban est sous protectorat français, selon les accords Sykes-Picot de 1920. S'ouvre alors pour le Liban une période d'intense activité pour organiser l'administration du pays et développer ses infrastructures. C'est dans ce cadre qu'est promulguée en 1924 la loi sur la propriété commerciale, industrielle, littéraire et artistique. Cette loi instaure le dépôt légal qui fait obligation aux éditeurs de déposer à la Bibliothèque nationale deux exemplaires de chaque titre édité ou réédité.

GEORGES PERRIN

**Bibliothèque
nationale de France**

georges.perrin@bnf.fr

**DE 1940
À 1975
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
ÉTAIT LARGEMENT
OUVERTE
ET CONSTITUAIT
UNE RÉFÉRENCE
POUR LES
BIBLIOTHÈQUES,
ESSENTIELLEMENT
UNIVERSITAIRES,
FONCTIONNANT
AU LIBAN**

L'apport du dépôt légal, correctement effectué pendant un demi-siècle, a été déterminant pour le développement des collections de la Bibliothèque nationale, qui a pu ainsi bénéficier de la production éditoriale libanaise très riche et variée (7 500 à 8 000 titres publiés chaque année en plusieurs langues).

C'est en 1935 qu'est fixé par décret le statut administratif de la Bibliothèque nationale qui devient service du ministère de l'Éducation nationale.

Entre le début des années 1940 et 1975, la Bibliothèque nationale a connu son âge d'or. À la veille de la guerre de 1975, ses collections comprenaient environ 200 000 documents imprimés ou manuscrits. Cette bibliothèque fonctionnait grâce à une équipe de trente-cinq agents. Elle était largement ouverte et constituait une référence, voire un recours pour les bibliothèques, essentiellement universitaires, fonctionnant au Liban. Outre ses collections d'imprimés et de manuscrits, cette bibliothèque comprenait une importante collec-

tion d'archives : documents administratifs et historiques laissés par les Turcs en 1918 dans le bâtiment de la mairie de Beyrouth, et documents et études de la mission Huvelin constituant les archives des premières années du mandat français.

Dès les premiers mois de la guerre civile, le bâtiment de la Bibliothèque nationale s'est trouvé dans la proximité immédiate de ce qui allait devenir, pour quinze longues années, la ligne de démarcation. Devenue inaccessible pour son personnel comme pour ses usagers, elle a progressivement cessé de fonctionner.

Cet arrêt a été officiellement constaté en 1979, date à laquelle le gouvernement a décrété la fermeture de la Bibliothèque nationale, suspendu l'exécution de son budget et donné de nouvelles affectations à ses personnels.

Il ne restait plus qu'à libérer l'aile du bâtiment du Parlement qu'elle occupait depuis 1926, en déménageant ses collections. Ceci a constitué l'ultime étape de la vie de cette institution vieille de cinquante-quatre ans.

Transfert des collections

Après la fermeture officielle de la Bibliothèque nationale, il a été décidé que ses collections seraient transférées dans un lieu offrant toutes les garanties de sécurité. Aussi en 1983, suite aux dégâts causés aux bâtiments du centre de Beyrouth par l'armée d'Israël, ces collections ont été déménagées dans un vaste local situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment du « campus » de l'Unesco, dans le secteur occidental de la ville. Elles y resteront, jusqu'en 1997, dans un total état d'abandon.

Lors du déménagement de 1983, le Centre des archives nationales avait été autorisé à prélever la partie la plus précieuse des collections pour la mettre en lieu sûr. Ainsi furent sauvés 1 600 manuscrits, un millier d'ouvrages concernant le droit et le traitement des archives, ainsi que les tableaux qui ornaient les salles de lecture.

En 1994, une mission française, déléguée par le ministre de la Culture à la

demande de son homologue libanais, dressait un premier état des lieux et énonçait quelques propositions pour un projet de réinstallation des collections. Ainsi se manifestait l'intention du gouvernement libanais de conduire, parallèlement à la rénovation de l'université, les travaux nécessaires à la remise en état de la Bibliothèque nationale.

Cinq années plus tard, les préconisations des experts n'ayant pas connu de réel début d'exécution, le problème se pose dans des termes identiques.

Un élan de reconstruction

À la demande du nouveau gouvernement, entré en fonction à la fin de 1998, une nouvelle mission d'experts, délégués par l'Union européenne, a pu, dans un contexte de reconstruction plus avancé, faire des propositions plus élaborées pour une véritable réinstallation de la Bibliothèque nationale du Liban. Un bref aperçu de l'état des lieux et une description du contexte politique et culturel permettent de mieux appréhender l'ampleur de la tâche qui attend le ministère de la Culture et les professionnels du Liban.

**OUTRE
SES COLLECTIONS
D'IMPRIMÉS
ET DE MANUSCRITS,
LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
POSSÉDAIT UNE
IMPORTANTE
COLLECTION
D'ARCHIVES**

Comme nous le disions précédemment, les restes très endommagés d'une collection de volumes imprimés, évaluée à environ 150 000 documents, ainsi que les manuscrits et autres documents conservés par le Centre des archives nationales, constituent les seules traces matérielles de l'ancienne Bibliothèque nationale.

Mais le contexte politique et social a beaucoup évolué depuis la guerre et même depuis 1994. Sur l'ensemble du territoire libanais, la reconstruction bat son plein. Les infrastructures et les équipements se reconstituent à bonne allure et la capitale est la première bénéficiaire des gigantesques travaux en cours. Les perspectives d'une paix prochaine confortent et accélèrent ce mouvement.

Peu à peu, les grands équipements culturels retrouvent leur allure d'antan et leur niveau d'activité d'avant-guerre. Nous avons déjà évoqué le Musée national et le Centre national des archives. Aujourd'hui, un nouveau campus pour l'université libanaise a vu le jour et commence à devenir opérationnel.

Ce regain d'activité se traduit, dans le monde culturel, par un renouveau de l'édition qui retrouve son niveau de production d'avant-guerre.

Le ministre de la Culture, également chargé de l'Enseignement supérieur, a fait part de la volonté gouvernementale de tout mettre en œuvre pour ressusciter la Bibliothèque nationale et créer à Tripoli, au nord du pays, une grande bibliothèque publique d'information.

Tous ces éléments se recourent pour créer un contexte très favorable à la renaissance de la Bibliothèque nationale.

En revanche, d'autres facteurs moins positifs sont à prendre en considération et obligent les promoteurs du projet à miser sur le long terme.

Tout d'abord, la crise budgétaire que traverse l'État libanais, très sollicité depuis plusieurs années pour de nombreux et coûteux chantiers de reconstruction. Il faudra donc chercher des financements complémentaires et des contributions publiques ou privées, y compris à l'étranger.

Nous verrons plus loin quels moyens seront mis en œuvre pour y parvenir. De plus, le paysage professionnel n'est pas, pour l'instant, très propice à ce type de projet. L'éparpillement et le statut des universités, qui sont, à l'exception de l'université libanaise, des établissements privés, maintiennent entre elles et entre leurs bibliothèques une situation de concurrence peu favorable à une

Nonobstant ces handicaps, la volonté gouvernementale et l'engagement né de l'annonce d'un projet concernant la Bibliothèque nationale ont conduit les experts de la mission européenne à dessiner les grandes lignes d'action à mettre en œuvre pour réinstaller la Bibliothèque nationale.

Une remise en état des collections

Compte tenu de l'état actuel des collections et du délai nécessaire à la préparation d'un bâtiment dédié à la future Bibliothèque nationale, il est très vite apparu nécessaire d'envisager deux niveaux d'échéance.

En effet, il convient de prévoir une étape transitoire au cours de laquelle seront mis en place de manière urgente les moyens nécessaires pour sauver les collections gravement infestées de moisissures et rongées par les insectes. Après le traitement physique de ces quelque 150 000 volumes, il s'agira de reconstituer le catalogue, en mettant en œuvre les moyens informatiques appropriés. Ce travail, le plus urgent de tous, constituera la première tâche d'un Centre technique de la Bibliothèque nationale créé pour gérer l'ensemble des travaux à exécuter en vue de la réouverture de la Bibliothèque.

Ce Centre technique, dirigé par un chef de projet agissant sous l'autorité du ministre de la Culture, emploiera une quinzaine d'agents qualifiés. Ses missions seront les suivantes :

- procéder à la remise en état des collections, comme nous venons de le voir ;
- relancer, sur des bases professionnelles, la collecte du dépôt légal ;
- définir une politique d'acquisition adaptée aux besoins des chercheurs ;
- élaborer un projet de bibliothèque virtuelle permettant de donner accès à distance aux richesses documentaires de la Bibliothèque ;
- poser les bases d'une coopération régulière avec l'ensemble des partenaires documentaires du Liban et du Proche-Orient.

TOUT PROJET SÉRIEUX CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DEVRA PRÉVOIR UN PLAN DE FORMATION ADAPTÉ À L'AMPLEUR DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR

véritable coopération. Notons qu'un des objectifs prioritaires de l'Association des bibliothécaires libanais consiste précisément à créer les conditions d'une coopération, indispensable face à l'introduction progressive des nouvelles technologies dans la gestion des bibliothèques.

À cette dispersion des institutions et des établissements s'ajoute l'absence d'un véritable statut des personnels des bibliothèques qui corrobore la faiblesse du réseau de lecture publique. De ce fait, tout projet sérieux concernant la Bibliothèque nationale devra prévoir un plan de formation adapté à l'ampleur de la tâche à accomplir.

Au cours de cette étape intermédiaire, des études seront lancées pour la construction et l'aménagement définitif de la Bibliothèque, mais également pour la définition des besoins du futur établissement dans le domaine des nouvelles technologies.

Cette étape durera quatre années durant lesquelles sera préfiguré le fonctionnement de la nouvelle Bibliothèque nationale.

La préparation de l'ouverture

La seconde étape sera celle de l'installation dans le bâtiment définitif et de la préparation de l'ouverture.

Parmi les préconisations des experts figure le changement de statut de la Bibliothèque nationale, qui deviendrait un établissement public; la création d'une Fondation chargée de la communication autour du projet et de la recherche d'aides financières; l'ouverture, dès 2000, d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement du Centre technique de la Bibliothèque nationale; et la réservation d'un bâtiment, abritant actuellement la faculté de droit et l'université libanaise, comme lieu d'implantation de la future bibliothèque.

Deux de ces recommandations ont trouvé un commencement de réalisation : une Association de soutien à la Bibliothèque nationale du Liban a été créée au début de l'été dernier, et un décret concernant la réservation du bâtiment de la faculté de droit a été approuvé par le Parlement.

Dans le courant de l'automne sera mis en place le Centre technique de la Bibliothèque nationale, qui sera logé dans un bâtiment d'une surface de 3 000 m² au sein du nouveau campus universitaire.

Ainsi se traduit la volonté du gouvernement libanais de doter le pays d'un nouvel équipement moderne apte à conserver et à diffuser dans les meilleures conditions son patrimoine documentaire.

L'aide internationale est attendue dans un esprit d'ouverture et de coopération. La Commission européenne a déjà fait connaître son intention d'accompagner ce projet par le biais d'une assistance technique pour les quatre années à venir. Le gouvernement français étudie la possibilité d'un soutien financier à l'installation du Centre technique de la Bibliothèque nationale.

Mais le chemin sera long et difficile jusqu'à l'ouverture de la future Bibliothèque nationale et l'on peut espérer que la qualité des efforts entrepris, le niveau d'ambition du projet et le dynamisme de ses promoteurs sauront attirer les aides techniques et financières dont le Liban a besoin pour donner à son patrimoine intellectuel le moyen de rayonner à nouveau.

Septembre 1999

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Arot, Dominique; Perrin, Georges.** – *La Bibliothèque nationale du Liban : état des lieux et perspectives.* – Paris : Ministère de la Culture et de la Francophonie, 1994.
- 2. Perrin, Georges; Visser, H.** – *La Bibliothèque nationale du Liban : propositions pour un projet de réinstallation : rapport à la commission européenne (DG1B).* – Bruxelles, Union européenne, 1999.
- 3. Fattal, J.-P.** – *Plaidoyer pour une Bibliothèque nationale du Liban.* – Beyrouth, 1998.
- 4. Fayad, M. J.** – « Book value ». – *Lebanon Opportunities*, Avril 1999.